

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	13	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 21/11/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 20 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAGNIEN Françoise à M. FREULON Jean-Louis, MM : CACHEUX Daniel à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky, MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MANGIN Claudia

046_2017 – Convention de superposition de Gestion des berges du canal

Le maire explique au conseil municipal que la compétence et l'entretien de la coulée verte, dont le cheminement sur les berges du canal, relève de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Une convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial pour la mise à disposition et aménagement du cheminement des berges entre Saint-Léonard et Sillery a été établie par les services de Voies Navigables de France.

VNF demande que chacune des communes traversées cosignent la convention pour qu'elle prenne acte de cette convention et notamment des conditions d'exercice des pouvoirs de police (article 9)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte de la signature d'une convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial avec VNF pour la mise à disposition et aménagement du cheminement sur berges entre Saint-Léonard et Sillery

Donne délégation au maire pour signer la convention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	13	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 21/11/2017
Et
Publication ou notification du :
01/11/2017

L'an 2017, le 20 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAGNIEN Françoise à M. FREULON Jean-Louis, MM : CACHEUX Daniel à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky, MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MANGIN Claudia

047_2017 – rapport de la CLECT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

VU le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) issu de la réunion du 24 février 2017

VU la délibération CC -2017-141 DU 29 juin 2017 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 24/02/2017 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

VU le rapport de la CLECT issu de la réunion du 20 septembre 2017 et ses annexes transmis aux communes membres le 21 septembre 2017

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT du 20 septembre 2017 a pour conséquence de prendre en compte les transferts de compétences non traitées lors de la CLECT du 24 février 2017 entre la communauté urbaine du Grand Reims et certaines de ses communes membres ainsi que divers ajustements liés principalement à la perception de rôles supplémentaires au titre de l'année 2016

CONSIDERANT que tout transfert de compétences entre ses communes membres et la Communauté urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte,

DECIDE

d'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 20 septembre 2017 ainsi que les ajustements des attributions de compensation en découlant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	13	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 21/11/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 20 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAGNIEN Françoise à M. FREULON Jean-Louis, MM : CACHEUX Daniel à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky, MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MANGIN Claudia

048_2017 – Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

Décide

Art.1 :

- 1 emploi permanent : agent de Maîtrise territorial à temps complet - cadre d'emploi des agents de maîtrise est créé à compter du 1.01.2018

Art. 2 : A compter du 1.01.2018, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emplois : AGENT DE MAITRISE

Grade : agent de maîtrise

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Art. 3 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	13	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 21/11/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 20 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAGNIEN Françoise à M. FREULON Jean-Louis, MM : CACHEUX Daniel à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky, MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MANGIN Claudia

049_2017 – vente de miel

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une régie de recette a été créée pour la vente du miel communal.

Les régisseurs sont Mme Mauclert et Mr Hieulle. La vente aura lieu lors des manifestations communales et des jours de permanence, au secrétariat de mairie, seront programmés.

Il est proposé de vendre le miel comme suit :

- pot d'un kg = 11 €
- pot de 500g = 6.50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de vendre le miel comme suit :

- pot d'un kg = 11 €
- pot de 500g = 6.50 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	13	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 20/11/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 20 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAGNIEN Françoise à M. FREULON Jean-Louis, MM : CACHEUX Daniel à M. DUBOIS Thomas, HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky, MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MANGIN Claudia

050_2017 – marché de maîtrise d'oeuvre MAPA

Le maire rappelle au conseil municipal que la communauté urbaine du Grand Reims a retenu la demande de travaux de voirie de la commune pour les rues suivantes : rue de la barre- -rue de la croix-rue saint rémy-rue abbé fendler-rue jeanned'arc-rue irma Noël

Les travaux seront financés par Grand Reims mais la maîtrise d'oeuvre reste à la charge de la commune.

VU les articles 74 et 26 du CMP

le marché de maîtrise d'oeuvre sera lancé selon une procédure adaptée

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTTE

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'oeuvre concernant les de travaux de voirie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS